



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1581

Attribution d'une subvention d'investissement de 7 000 euros à l'association "A vélo sans âge"
sise 37 avenue du Plan de l'Eglise - 78960 Voisins-le-Bretonneux - Approbation et autorisation
de signature de la convention financière afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. BERZANE Olivier

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1581 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 7 000 EUROS A L'ASSOCIATION "A VELO SANS AGE" SISE 37 AVENUE DU PLAN DE L'EGLISE - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association A vélo sans âge, domiciliée 37, avenue du Plan de l'Eglise à Voisins-le-Bretonneux (Département des Yvelines) a pour but d'offrir des sorties à vélo aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, pour découvrir leurs villes et leurs environs en toute sécurité avec l'aide de pilotes bénévoles.

Son projet associatif a pour finalité une volonté partagée de :

- Lutter contre la solitude et l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser leur mobilité, et ainsi leur permettre de rester des membres actifs de la vie en société, leur redonner également le droit de vivre la ville et la nature ;
- Rétablir des liens entre les générations ;
- Valoriser le transport doux et non polluant.

L'association A vélo sans âge a été créée en 2015, en s'inspirant directement d'une initiative associative née au Danemark et dénommée « Cycling Without Age » qui a essaimé dans une quinzaine de pays dont la France.

Pour mettre en œuvre et développer son action, l'association a mis en place une trentaine d'antennes locales dont deux dans l'agglomération lyonnaise à Ecully et à Lyon.

En étroite partenariat avec la Mairie du 8^{ème} arrondissement, l'antenne lyonnaise de l'association A vélo sans âge a proposé de développer une offre adaptée de transport à vélo pour les personnes âgées ou en situation de handicap résidant dans le 8^{ème} arrondissement.

Son action est conduite en étroite relation, notamment, avec deux établissements associatifs d'hébergement de personnes âgées dépendantes : la résidence La Vérandine (33, avenue Paul Santy) et la résidence Madeline Caille (6, rue Stéphane Coignet) du groupe ACPA (Accueil et Confort Pour Personnes Agées) qui organisent des balades à vélo qu'elles louent dans le parc de Parilly.

Son action s'inscrit en complémentarité avec celle de l'association MobiSéniors, installée de longue date dans le 8^{ème} arrondissement, association qui propose un accompagnement en véhicule léger aux personnes âgées ou en situation de handicap pour les aider dans leur vie quotidienne (courses, rendez-vous médicaux, démarches administratives).

L'antenne lyonnaise de l'association A vélo sans âge mobilise d'ores et déjà de nombreux bénévoles pour accompagner à vélo les personnes âgées ou en situation de handicap. Et pour acquérir un deuxième vélo, lui permettant ainsi de mieux répondre aux nombreuses

sollicitations qu'elle reçoit, notamment de la part d'habitants âgés ou handicapés des quartiers prioritaires de la politique de la ville, elle a obtenu une dotation de 3 000 euros à titre de mécénat de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (Fondation FACE) avec le soutien de la Mairie du 8^{ème} arrondissement.

Sachant que le coût d'un vélo adapté au transport des personnes âgées ou en situation de handicap est de 10 000 euros, l'antenne lyonnaise de l'association A vélo sans âge a donc sollicité un soutien financier de la Ville de Lyon de 7 000 euros.

Aussi, compte tenu du double intérêt de ce projet tant pour créer et renforcer le lien social, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, que pour promouvoir une mobilité décarbonnée, je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'antenne lyonnaise de l'association « A vélo sans âge » en lui attribuant une subvention d'investissement de 7 000 euros pour lui permettre de développer son action en direction des personnes âgées ou en situation de handicap dans le 8^{ème} arrondissement.

Un projet de convention, joint en annexe au présent rapport et à signer avec l'association A vélo sans âge, détermine les conditions de paiement de cette subvention d'investissement de 7 000 euros.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement d'un montant de 7 000 euros est allouée à l'association A vélo sans âge domiciliée 37, avenue du Plan de l'Eglise – 78960 Voisins-le-Bretonneux.
- 2- La convention susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention financière.
- 4- La dépense en résultant conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel soit 7 000 euros en investissement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours - nature 2324, fonction 428, opération 60030529, AP n° 2021-2, programme 00001.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET